

# RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le treize Mai à dix huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie.

## **ORDRE du JOUR :**

- I – TOUR DE PRÉSENCE ÉLECTIONS EUROPÉENNES
- II – DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE.
- III – QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été publique.

Présents : MM. FERNANDEZ, TRANIER, CADALEN, ANDRÉ, BURLET, FAURÉ, FERRARI, NOURET, RIGAL.

MMES BLATTES, CÈBE, BOUISSIÈRE, RAYNAUD.

Absents excusés : MME CADAUX, MR LECUYER.

Secrétaire de séance : MR CADALEN.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **I – TOUR DE PRÉSENCE ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Il est établi le tour de présence au bureau de vote des élus pour les élections européennes du Dimanche 26 Mai.

## **II – DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE**

### **① Opposition au transfert à la Communauté de Communes Sor et Agoût au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 de la compétence eau potable**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi du 7 Août 2015 dite «Loi NOTRe» prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Sor et Agout au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, ses communes membres doivent matérialiser avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1<sup>er</sup> Janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer contre le transfert à la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout au 1er Janvier 2020 de la compétence eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout au 1er Janvier 2020 de la compétence eau potable

### ② Décision Modificative n°1 Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

#### DÉPENSES :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	ONA	Travaux	-80 000 €
16	1641	OPFI	Emprunts	+120 000 €
023	023		Virement à la section d'investissement	+ 40 000 €
65	658		Charges diverses de gestion courante	+ 500 €
011	61523		Réseaux	-40 500 €
			<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

#### RECETTES :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	+40 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

### ③ Confortement des berges Foncrouzoule

Compte tenu des difficultés rencontrées liées à la complexité du projet et de l'évolution importante de l'état du site, Monsieur le Maire sollicite une dérogation à l'arrêté préfectoral du 27 Juin 2017 attribuant une aide de l'État pour la réduction de vulnérabilité au droit de la maison Estieu à Foncrouzoule avec un report maximum de la période de commencement et d'exécution de l'opération.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

① Monsieur le Maire informe le Conseil que le prochain Congrès National des Maires aura lieu les 19 – 20 et 21 Novembre 2019.

### **② Rétrocession Lotissement Cœur du Village :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Syndicale Libre du lotissement Cœur du Village reçu le 10 Mai qui demande le branchement électrique sur le réseau public des candélabres du lotissement.

Cette demande sera examinée par le Conseil après avoir pris contact avec le lotisseur.

③ Il est proposé d'augmenter la location du foyer. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de la location à 250 € à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

**Séance levée à 20 h 00**

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le :  
Mardi 25 Juin 2019 à 18 h 30**

Le Maire,



Sylvain FERNANDEZ